

La montée en charge des centres de vaccination s'est effectuée dans l'improvisation la plus totale. Faute de personnels disponibles, ce sont principalement les étudiants en soins infirmiers de 3ème année qui assurent le fonctionnement de ces centres avec beaucoup d'abus.

Centres de Vaccination grippe A : les étudiants en soins infirmiers en première ligne !



Vendredi 4 décembre, plusieurs centaines d'étudiants en soins infirmiers d'Ile de France ont manifesté devant le ministère de la santé pour protester contre les conditions extrêmement abusives de leur engagement pour la campagne de vaccination.

Alors que depuis 6 mois, la vaccination de masse avait été décidée par le ministère, l'impréparation de l'organisation concrète est tout à fait incompréhensible !

Face à une pénurie de professionnels, les pouvoirs publics ont organisé les centres de vaccination principalement en faisant appel aux étudiants infirmiers de 3ème année et à leur formateur pour l'encadrement.

Les DDASS et les préfets dans beaucoup de départements, notamment en Ile de France ont réquisitionné à tout va, sans même respecter la réglementation.

Il faut savoir que pour les étudiants (hors promotion professionnelle) la notion de réquisition n'est pas légale et abusivement employée. Seuls les professionnels et fonctionnaires peuvent être réquisitionnés, c'est donc sur la base du volontariat que les étudiants peuvent être appelés en renfort dans les centres de vaccination.

Bien évidemment ils doivent être encadrés par des professionnels.

Autre problème, l'organisation matérielle :

- gants, masques, compresses à usage unique pas toujours disponibles,
- pas de matériel de décontamination en cas de piqûre septique (AES),
- conditions d'hygiène non respectées, (contraire à l'enseignement théorique),
- non respect des temps de pause, pas de plateau repas ...

Suite à la manifestation, une délégation a été reçue par les représentants du ministère qui a priori n'avaient pas pris la mesure des problèmes rencontrés.

Face à la colère des étudiants, le ministère s'est engagé à payer intégralement les temps de présence dans les centres de vaccination, même pendant un stage ou un cours (compte tenu que les heures de cours devront être récupérées).

Lundi 7 décembre dans l'après-midi, le cabinet du ministre a reçu les organisations syndicales. Le ministère a reconnu des erreurs et dysfonctionnements et s'est engagé à y remédier :

- les étudiants sont sollicités **sur la base du volontariat**.
- le nombre de vacations sera limité (2 par semaine) et des plannings organisés,
- la période des congés devrait être respectée,
- le ministère a confirmé qu'il n'y avait pas d'obligation de se faire vacciner pour les étudiants (comme pour les personnels).
- l'organisation matérielle va être revue.

Les centres de vaccinations seront fermés les 25 décembre et 1er janvier. Nous avons demandé qu'ils le soient aussi les 24 et 31 décembre.

Nous avons aussi insisté pour que les centres de vaccination ne reposent pas sur les seuls IFSI afin de ne pas perturber davantage les études et le passage des futurs diplômés.

La mobilisation des étudiants a été cruciale dans le changement d'attitude du ministère !

Maintenons la pression pour obtenir des solutions durables !

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 8 décembre 2009



Le gouvernement a décidé la vaccination de l'ensemble de la population. L'achat de 92 millions de doses de vaccins a coûté 1 milliard d'euros. Aucun moyen supplémentaire n'a été attribué aux hôpitaux qui doivent aussi traiter les pathologies saisonnières (bronchiolites ...)

> SUD rappelle que durant cette période les plans d'économies dans les hôpitaux se poursuivent ainsi que des suppressions d'emplois.

Une véritable politique de santé publique doit aussi reposer sur un ensemble de structures hospitalières de proximité disposant en permanence des moyens nécessaires, ce qui est aujourd'hui remis en cause.

VACCIN GRIPPE A : PREMIER CAS D'EFFET SECONDAIRE ?



ETUDIANTS, PROFESSIONNELS

En cas de problème particulier :

- > réquisitions abusives
- > dépassements d'horaires
- > conditions de travail non respectées
- > non paiement des vacances
- > menaces sur le passage de votre diplôme
- etc ...

Contacter un(e) délégué(e)s SUD de l'établissement ou du département :